VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

POSITIVEMENT SANS LIMITE

COTTAGE DOUBLE 4012-4014, rue Dauphine.

BATISSE 4010, rue Dauphine, servant comme "Shop" de Forge et Charron.

COTTAGE DOUBLE 741-743, rue Bartholomew, coin de la rue Dauphine.

LE TERRAIN VACANT, contigu à la propriété ci-dessus, avec Vieilles Bâtisses, désignées par les Nos 737-739 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 731 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 729 rue Bartholomew.

COTTAGE DOUBLE 723-725 rue Bartholomew.

Valentine Springer et als vs George Springer et als.

Cour Civile du District, Paroisse d'Orléans, Division E, No 92,709.

IL sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, MARDI, le 7 juin 1910, par Jas H. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 avril 1910 et signé en Cour ouverte le 2 mai 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et aussi en vertu et conformément à un ordre dans l'affaire de l'interdiction de Stephen Springer daté et signé du 26 avril 1910 par l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, et du No 91,416, de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre T dans l'ilet No 180, borné par les rues Dauphine, Mazant, Bartholomew et Royale, sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté du 24 février 1910, annexé à un inventaire pris par Joseph F. Walton, notaire, le 23 mars 1910, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage en mesure américaine trente-cinq pieds (35') trois pouces (3") de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds [159'] onze pouces [11"] de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion des lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, allée en briques de chaque côté et loué à un loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39') cinq pouces (5") de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96') un pouce [1"] entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion de l'arrière des lots originaux Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprennent les deux grandes bâtisses servant comme "shop" de forge, désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus deuxièmement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1898, par lequel le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrit, désigné par la lettre R sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné, dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente quatre pieds [34'] cinq pouces [5"] de face à la rue Bartolomew, soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] de profondeur et façade à la rue Dauphine sur la même profondeur sur la ligne du côté opposé, ledit lot formant le coin des rues Bartholomew et Dauphine et est composé du tout du lot original No 1 et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit, Nos 741-743 rue Bartholomew, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, citerne, etc. La propriété est maintenant vacante.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre Q sur le devis et certificat ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-sept pieds [37'] deux pouces [2"] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la portion des lots originaux Nos 2 et 3.

Les améliorations qui s'y trouvent comprennent deux vieilles bâtisses, mais autrement vacantes, et connues comme Nos municipaux 737-739 rue Bartholomew, contigu à la propriété troisièmement décrite.

5. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre P sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage vingt quatre pieds [24'] six pouces [6"] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"], entre lignes égales et parallèles. Ledit lot est composé de la plus grande portion du lot original No 3. Les améliorations sont désignées par le No municipal 731 rue Bartholomew. Le cottage simple, moderne et bien construit contenant 4 chambres, hangar, citerne, cour et allée briquetée.

6. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre O, sur le devis et le certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis député voyer de ville, et mesurant d'après ledits devis et certificat d'arpentage vingt-sept pieds [27'] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de cent neuf (109') pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant composé de la plus grande portion du lot original No 4.

Les améliorations, comprennent le cottage simple, 4 chambres, vestibule, hangar, citerne, cour briquetée, le faisant un "home" compacte, chaque chambre ayant accès du vestibule à chaque chambre ayant une ouverture l'une de l'autre désigné par le No municipal 729 rue Bartholomew.

7. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre N, sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage, trente six pieds [36'] dix pouces [10"] de face à la rue Bartholomew, sur une profondeur de cent neuf pieds [109'] entre lignes égales et parallèles, ledit lot est composé de la plus grande portion du lot original 5 et d'une petite portion du lot original No 4. Sur le terrain se trouve un cottage double, désigné par les Nos 723 725 rue Bartholomew et contient 2 chambres, vestibule cuisine, hangar, citerne, cour en briques et allée et loué au très bas prix de $7 par côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an sur les paiements différés de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. La portion à crédit devant être garantie par billets lien de vendeur et hypothèque sur la propriété, et l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes sur la propriété pour l'année 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et de payer les frais des actes de vente devant être passés pardevant Joseph T. Walton, notaire, et les dits actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; 10 pour cent du dépôt au moment de la vente

5 mai—5 8 15 22 29—juin 5 7

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI. LE 7 JUIN, 1910.

SUCCESSION DE MICHAEL WALSH.

No 92,017—Cour Civile de District—Division C.

Propriétés de Valeur dans le Premier District.

No 2301 avenue Cleveland, coin de la rue Miro, une Epicerie Etablie.

Nos 2305-2307 avenue Cleveland, un Bon Cottage Double.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Par un jugement de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé du 30 avril 1910, et à moi adressé, j'offrirai en vente, MARDI, le 7 juin 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No cent cinquante-deux, borné par les rues Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, S. Miro, Canal et Tonti, désignés par les Nos 21 et 22, d'après un devis annexé à un acte de vente par la succession de F. F. Guion à A. B. James, exécuté pardevant F. O. Stark, ancien notaire en cette ville le 9ème jour d'avril 1866, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent vingt pieds huit pouces et six lignes entre lignes égales et parallèles. Lesdits lots sont contigus l'un à l'autre; et le lot No vingt-deux forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue S. Miro.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1910. L'acte de vente devant être passé pardevant John Watt, Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0|0 doit être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

John D. Grace, avocat

PETER GALLAGHER, Encanteur,

5 mai—5 8 15 22 29—juin 5 et 7

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE "OLD LANDMARK"

CONNU COMME

COLOMBO'S HORSESHOING SHOP,

No 2214 Rue St-Philippe.

SUCCESSION DE LUIGI COLOMBO.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 92,636.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 823 rue Union. Il sera vendu, MERCREDI, le 15 juin 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signé du 9 mai 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Philippe Dumaine, Galvez et Miro désigné comme lot No 4 et mesurant vingt-neuf pieds, six pouces et un tiers de ligne à la rue St-Philippe, vingt-neuf pieds six pouces et une ligne en largeur dans le fond, sur quatre-vingt douze pieds six pouces et trois-quarts de lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Galvez et quatre-vingt-douze pieds onze pouces et entre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations consistant d'un établissement pour ferrer les chevaux et résidence, et sont connues comme le No 2214 rue St Philippe.

Acquis par le défunt Luis Columbus (ou Luigi Colombo) de la "Firemen's Building Association", par acte pardevant Fred Zengel, notaire, daté du 15 mai 1892, livre des transferts 142, folio 540.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1910 et pour tous les certificats. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et le "pacte de non aliénando" et hypothèque, l'acquéreur doit payer pour l'acte de vente pardevant G. Marinoni Jr, notaire, et doit déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication immédiatement entre les mains de l'encanteur et assurer la propriété en faveur du porteur du billet hypothécaire.

E. G. M. Hornor, avocat.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 15

VENTES A L'ENCAN.

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de terrains dans le Septième District.

Succession de Henrietta Landfried, épouse de Gustave A. Llambias.

No 93,551 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, MERCREDI, le 6 juillet 1910, à midi, à notre bureau, 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé du 2 juin 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

10 certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 249, borné par les rues Hillary, Cohn, Adams et Hickory, désignés par les lettres A,B,C,D,H I J, K, 23 et 24; les lots A, B, C, D sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Cohn sur cent cinq pieds entre lignes parallèles; le lot D formant l'encoignure des rues Hillary et Cohn. Les lots H, I, J, K sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Hickory sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot H formant l'encoignure et mesure chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Hickory sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot 24 étant plus près et s'étendant à une distance de ceux cinq pieds de l'encoignure des rues Hickory et Hillary.

Conditions—Comptant; l'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant George O. Walshe, notaire, aux frais de l'acquéreur et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

5 juin—5 12 19 26—juil 3 6

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, 2811 rue DEUXIEME

SUCCESSION DE JAMES PATTERSON.

No 92,947—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—

MARDI, LE 5 JUILLET 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Première, Clara et Willow, désigné par le numéro seize d'après un plan par Louis H. Pilié, voyer, et déposé pour référence en l'étude de Michael Gernon, un notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesurant, en mesure américaine, trente-deux (32) pieds six (6) pouces de face à la rue Deuxième sur cent vingt-six (126) pieds six (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1910 et ne jouir des revenus qu'après l'acceptation du titre, l'acte de vente devant être passé pardevant Alvin K. Hébert, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

4 juin—4 12 19 26—juil 3 5

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double Productif,

1215 et 1217 Rue Port,

Entre les Rues Marais et Urquhart, Entouré de Tous les Agréments,

Succession de August Bunck.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, No 93,138.

IL sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 5 juillet 1910, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 mai 1910, et signé en Cour ouverte le 1er juin 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux lots de terre désignés par les Nos 27 et 28 dans l'ilet borné par les rues Morales, St Ferdinand, Urquhart et Port, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, le 24 décembre 1844, déposé parmi les registres de Jules Mossy, et mesurant chacun en mesure américaine, vingt huit [28'] pieds six [6'] pouces de face à la rue Port, sur cent trente et un [131'] pieds six [6'] pouces et deux [2"] lignes de profondeur entre lignes parallèles moins une étendue de vingt-deux [22'] pieds en largeur et façade à la rue Port sur cent trente et un pieds [131'] six [6"] pouces et deux [2"] lignes de profondeur sur le côté des dits lots le plus près de la rue Urquhart.

Les améliorations comprenant le cottage double Nos 1215-1217 rue Port, contenant 3 chambres dans le corps du cottage et cuisine dans la bâtisse du fond, de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans; les paiements différés devant porter intérêt de la date de l'adjudication au taux de huit pour cent par an jusqu'au paiement et devant être représentés par billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété. Les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur au-dessus et en plus du montant de l'adjudication; l'acte de vente pardevant E. P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 5 12 19 26—juil 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans Limite

COTTAGE SIMPLE RETIRE

541 Rue Joséphine, entre Rousseau et St-Thomas.

Francis Michael Culligan, autrement connu comme Francis M. Hanauer, vs Mme Annie Culligan, veuve de William Lonnergan et als.

Cour Civile de District—Division A.—No 92,989

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 30 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 mai 1910 et lu et signé en Cour ouverte le 24 mai 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St-Thomas, désigné par le No 6 sur un plan dressé par Lewis Bringier, voyer général, daté du 10 février 1834, et déposé comme plan No 21 en le livre des plans No 1 en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure vingt-sept (27') pieds six (6") pouces de face à la rue Joséphine sur cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de quatre pieds dix pouces de largeur en commun audit lot et autres.

Conditions—Comptant, les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur aussi bien que tous les certificats requis pour la vente. L'acte de vente pardevant Wm H. Byrnes, Jr, notaire; dix pour cent, le dépôt au moment de l'adjudication en les mains de l'encanteur.

28 mai—29—juin 5 12 19 26 28 30

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Annie Wise, épouse de Joseph Bergman.

No 92,784, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "B".

Propriété Foncière Commerciale de Choix,

Située dans le Cœur du District du Commerce de Gros, No 401-03-05 rue Magasin, coin Natchez, près de la Nouvelle Bâtisse de Poste, de la Bâtisse du Board of Trade, vis-à-vis des Bureaux du Southern Pacific et à une courte distance de la rue du Canal,

Jolie Maison de Résidence Simple et Moderne,

A deux Etages, avec Pelouse,

5222 rue Perrier, entre Bellecastle et Dufossat.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 28 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 19me jour de mai 1910, et signé en cour ouverte le 25me jour de mai 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire susdite et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés, s'étendant et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Natchez et Poydras, et désignés comme terrains Nos un et deux, sur un plan déposé en l'étude de Stark, notaire; ledit lot No un mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de façade rue Magazine, soixante-dix pieds neuf pouces de façade rue Natchez et soixante dix pieds de profondeur sur le côté du lot No deux, et vingt sept pieds trois pouces dans le fond, et lot No deux est contigu au lot No un et mesure dix-neuf pieds six pouces de façade rue Magazine sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus décrite est une bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No municipal 401-03-05 rue Magazine, coin Natchez et est louée jusqu'au 30 septembre 1910, au prix de $150 par mois.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No trois cent dix (310) (anciennement carré No 44 du faubourg Avart), borné par les rues Perrier, Colisée (ci-devant Paquemine), Bellecastle et Dufossat, lequel morceau de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Bellecastle, mesurant, au pied américain, quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et se compose de tout le terrain désigné par le No seize, et de la moitié du terrain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Forshey, voyer déposé comme plan neuf, en l'étude de C. Courbe Ledreyere ancien notaire de cette ville et aussi sur un devis en date du vingt-un mars 1898, fait par Edgar Bilié, député voyer et annexé à un acte de vente pardevant J. M. Queyrouze, notaire, le 13 novembre 1904. Les dits terrains ayant chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles d'après lesdits plan et devis.

Cette propriété comprend une moderne maison de résidence simple à deux étages, contenant salle de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie devant, 4 chambres à coucher, chambre à bain, placards, corridor à l'arrière, auvent et tout le confort moderne et est désignée par le No municipal 5222 rue Perrier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept (7 0|0) pour cent par an de leur date jusqu'à paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur. L'acquéreur faisant assurer les bâtisses et améliorations pour le montant du crédit et transférera la dite police au détenteur des billets hypothécaires; l'acte de vente contenant la clause de non-aliénation et vente sans évaluation et cinq (5 0|0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets hypothécaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et lien du vendeur et d'hypothèque; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1910 et fera un dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0|0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit aux loyers qu'à partir de la date de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le dépôt ne portant pas d'intérêt.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

27 mai—27 29—juin 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Veuve George Faehnle et als vs les Mineurs Pfaefflin.

No 91,892, Cour Civile de District, Division "C".

VENTE EN PARTAGE

Excellent Cottage Simple avec Magnifiques Terrains,

1804 rue Octavia, coin de la rue Daneel (vis-à-vis du Parc Daneel).

Joli Cottage Simple, 5515 rue Daneel.

Excellent Site pour Bâtir, rue Saratoga, entre les rues Octavia et Joseph, mesurant 30x154.

A l'Encan, JEUDI, le 23 Juin, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.,—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 19 mai 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots ou portions de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 489, borné par les rues Octavia, Daneel (autrefois Rempart), Joseph et Saratoga, d'après un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 4 mars 1910, et mesurant comme suit, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, formant le coin des rues Octavia et Daneel, et mesurant 120 pieds de face à la rue Octavia sur 99 pieds de profondeur et façade à la rue Daneel. Cette propriété est un cottage simple contenant vestibule de réception, 7 chambres, grande galerie, soubassement avec 4 chambres, toutes planchéiées, dans la cour il y a hangar, etc.

2. Un certain lot ou portion de terre de ceci, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges; servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, mesurant 30 pieds de face à la rue Daneel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple avec galerie sur le devant, vestibule sur le côté, 4 chambres, cuisine, hangar, etc., et est désigné par le No 5515 rue Daneel.

3. Un certain lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga, sur une profondeur de 154 pieds 3 pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, lequel dit lot ou portion de terre sont pris de et forment parti des lots originaux No sept, huit neuf, dix et onze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur avec les clauses usuelles de pénalité et cinq pour cent d'honoraires d'avocats, etc., Les améliorations ci-dessus devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets avec toutes les autres clauses de sécurité; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme JULIA O'NEIL, Epouse décédée de John Hussey.

No 90,970—Cour Civile de District—Division B.

Maison de Résidence Simple à Deux Etages, Bien Située, No 240 rue S. Claiborne.

A L'ENCAN, MARDI, 14 JUIN, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 Rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, 14 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans la susdite affaire, il sera offert à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de cette ville. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 14 et 15 dans le carré borné par les rues S. Claiborne, Gasquet, S. Robertson et l'avenue Tulane. Lesdits terrains se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face rue S. Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McCay, ancien notaire en cette ville, comme plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande maison de résidence simple, en bois, à deux étages ayant de grandes galeries devant et sur les côtés, corridor à escalier et huit chambres. Elle est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en billets de un et deux ans, avec intérêt annuel de huit pour cent de leur date jusqu'à leur paiement; l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910, et payant en sus du prix d'adjudication le coût de tous les certificats incidents et nécessaires à la livraison des titres et le coût de l'acte. L'acte de vente pardevant George F. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.

14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE

IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux ilets de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de scierie de bois de charpente et machines, les bâtisses des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

MARDI, le 14 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 14 juin 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle ou Marr, Heaton et Peart, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill" machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écuries, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien, plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus, avocats pour le demandeur.

Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le demandeur.

Teutonia Bank and Trust Co., Receveurs.

11 mai—11 15 22 29—juin 5 12 14

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. | Incorporée en 1889 | LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. | Téléphone Main 3313. | TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

mars—

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 12 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire issu daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre dans l'ilet No 86 de cette ville, borné par les rues Religieuse, St-James, St-Thomas et Market, marqués M et N sur un devis d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus et le lot M mesure trente-deux pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Religieuse sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et ledit lot N mesure trente-un pieds six pouces de face à la rue Religieuse sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur aussi entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot M, consistent en une résidence simple à deux étages retirée du trottoir; en bois et couverte en ardoises, contenant environ 5 chambres, etc. dans le fond il y a une bâtisse à deux étages, contenant 4 chambres. Dans la cour il y a hangar, citerne, etc. et portant le numéro municipal 1661 rue Religieuse.

Les améliorations sur le lot N, consistent en un cottage simple retiré du trottoir ayant deux étages dans le fond et contenant 5 chambres. Dans la cour, il y a citerne, hangar, chemin pour voiture, etc., et portant le numéro municipal 1653 rue Religieuse.

2° Deux certains lots de terre dans l'ilet No 101 de cette ville, borné par la rue Annonciation, l'avenue Jackson, les rues Laurel et Joséphine désignés comme lots R et S sur un devis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel le lot R mesure trente deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; et ledit lot S mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits deux lots R et S sont contigus.

Les améliorations sur le lot R consistent en un cottage double retiré de la banquette, ayant galerie sur le devant et contenant de chaque côté 6 chambres, bureau, citerne, etc., et portant les numéros municipaux 2117-2119 rue Annonciation.

Les améliorations sur le lot S, consistent en un cottage simple, avec chemin pour voiture, et contient 5 chambres, dans la cour il y a hangar, citerne, etc, et porte le numéro municipal 2111 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, représentée par deux billets de lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payables respectivement en un et deux ans après date, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'hypothèque, dix pour cent du prix d'achat devant être déposé le jour de l'adjudication et ne doit pas porter d'intérêt.

L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer les taxes de 1910.

Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais des acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

Frank McGloin, F. F. Teissier, Arthur Landry, Jno P. Sullivan, avocats.

5 juin—5 12 19 26—juil 4 5 6 7

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

(9) Lots de Valeur dans le 6ème District

Formant le coin des rues State et Annonciation,

L'Ilet Tchoupitoulas et Eléonore.

Près des Chars, Ecoles, Marchés, etc.

JEUDI, le 30 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire intitulée Succession de C. Irwin Dunn, Dossier No 93,066, daté et signé du 27 mai 1910, et adressé à E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 juin 1910, la propriété ci après décrite, lot par lot d'après l'ordre.

Neuf certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Bloomingdale dudit district, dans l'ilet No 5, lequel est borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Levée), Annonciation (autrefois Preston), State et la ligne divisant Bloomingdale du faubourg Hurstville, désignés par les Nos onze à dix-neuf inclusivement et d'après un devis annexé à un acte de vente à J. R. Damonte, passé pardevant A. S. Beek ancien notaire en cette ville, le 10 août 1886; lesdits lots sont situés et mesurent comme suit à savoir—

Les lots Nos onze à quinze, inclusivement, sont contigus et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue State sur cent vingt-cinq (125) pieds de profondeur. Le lot No quinze forme l'encoignure des rues Annonciation et State, et les lots Nos seize à dix-neuf, inclusivement, contigus respectivement et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Annonciation sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, le lot No dix-neuf formant l'encoignure des rues Annonciation et la ligne de division du faubourg Hurstville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur en un et deux ans, avec sept pour cent par an d'intérêt payable annuellement; l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant aussi payer, toutes les taxes, assessées pour l'année 1910, et les actes de vente aux frais des acquéreurs, devant être passés pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

29 mai—29—juin 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

DE

(4)

Terrains désirables dans le Sixième District pour Bâtir.

Rue Jena, coin Liberté.

Ilet rue Franklin et Cadiz.

20 Actions du fonds capital de la Central Manufacturing Co.

JEUDI, le 23 juin 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

Mme S. C. I. Dick vs Mme L. A. Atzenhoffer et Als

No 92,498 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans D.v. E.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en cour ouverte le 13 mai 1910 et signé en cour ouverte le 19 mai 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Liberté (autrefois Green), S. Franklin, Jéna et Cadiz désigné comme ilet 97, sur un plan de C. F. Zimple, voyer, daté du 18 mars 1834, annexé à un acte de vente passé pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville et connu comme ilet No 543 sur un plan de H. C. Brown voyer, daté du 2 août 1895. Lesdits lots sont désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10 et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jéna sur 120 pieds, 5 pouces et quatre lignes de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Liberté et Jéna.

2° Vingt actions du fonds-capital de la "Central Manufacturing and Lumber Co." représentées par certificat No huit.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et payer pour tous certificats requis pour la vente. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0|0 comptant posé au moment de l'adjudication pour vente.

ERNEST A. CARRERE, Encant 806 rue Perdido

22 mai—22 29—juin 5 12 19 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE PROPRIETE A ALGER.

Cottage double retiré No 218-20 avenue Pacifique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer.

Cottage double retiré, No 1015-17 rue Thayer entre les rues Pacifique et Atlantique.

Les terrains de choix pour bâtir avec améliorations rue Thayer, encoignure de la rue Pacifique, l'ilet avenue Pélican et rue Atlantique.

JEUDI, le 16 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mary Johnson et al vs Rose L. Johnson.

No 92,616—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido.—JEUDI, le 16 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 9 mai 1910, et lu et signé en Cour ouverte le 13 mars 1910, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre dans le Cinquième District, désignés comme lots Nos 5 et 6 de cette ville, l'ilet No 5 borné par les avenues Thayer, Peter, Atlantique et Pacifique contigu l'un à l'autre et mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois, retiré, couvert en ardoises, galerie sur le devant, contenant 4 chambres, cour, hangar, citerne, etc. de chaque côté, près des chars, marché, école et portant le No municipal 1015-17 rue Thayer.

2° Trois lots de terre situés dans le même ilet que les lots ci dessus, désignés comme Nos 7, 8 et 9; les lots 7 et 8 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur; le lot No 9 formant le coin de la rue Thayer et de l'avenue Pacifique et mesurant 28 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur à l'avenue Pacifique.

3° Deux lots de terre situés dans le même ilet ci-dessus, désigné comme lots Nos 10 et 11, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces et 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois retiré, couvert en ardoises avec mansarde, contenant 5 chambres, hangar, citerne, cour, etc., de chaque côté, près des chars, marché, école, et portant les numéros municipaux 218 20 avenue Pacifique.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et de déposer chez l'encanteur 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers que de la date de l'acte de vente, tous les actes de vente devant être pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Chas. F. Claiborne, avocat pour le demandeur.

P. J. Hennessy, avocat pour le défendeur.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 13 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

No 1518 rue Mandeville, entre Robertson et Claiborne.

JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de Alfred Conrad et épouse.

No 93,296 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 17 mai 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits passages et privilèges, qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Robertson et Claiborne, mesurant en mesure américaine, 28 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur, d'après un plan dressé par Vairin, le 30 avril 1850, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre de plan No 4.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant 6 chambres bien tapissé partout, dans la cour il y a hangar, citerne, etc., et porte le No municipal 1518 rue Mandeville.

2° Une bâtisse pour camp, situé sur le bord du Lac Ponchartrain à ou près du Canal du Peuple.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et de payer pour tous certificats requis pour ladite vente. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.

22 mai—22|29—juin 5 12 19 20 21 22 23

Succession de Edward Vorbusch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,685—Division B—Attendu que Mme Charlotte Vorbusch (née Doescher) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Vorbusch décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Burns & Prat, avocats.

31 mai—31—juin 4 9